

Magny les Hameaux, le 25 mars 2026

CONSEIL MUNICIPAL

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MARDI 31 MARS 2026 à 20 HEURES 00

Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du Procès-verbal du 16 février 2026
- Approbation du Procès-verbal du 21 mars 2026

ADMINISTRATION GENERALE

- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Fixation du nombre de Conseillers municipaux pour siéger au Conseil d'administration du CCAS
- Election des membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du CCAS
- Organisation de l'élection de la Commission d'Appel d'Offres
- Election des membres du Conseil municipal pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres
- Règlement intérieur des Commissions de la commande publique
- Création et composition de la Commission municipale permanente Finances
- Election des membres du Conseil municipal de la Commission municipale permanente Finances
- Désignation des membres du Conseil municipal pour siéger aux Conseils d'Écoles
- Désignation des membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du collège A. Einstein
- Désignation des membres du Conseil municipal pour siéger au Comité syndical du PNR
- Désignation des membres du Conseil municipal pour siéger au Comité syndical du SIAHVV
- Désignation des membres du Conseil municipal pour siéger au Comité syndical du SIVOM

RESSOURCES HUMAINES

- Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux
- Création d'un poste de collaborateur de cabinet

URBANISME ET AFFAIRES JURIDIQUES

- Désignation d'une référent déontologue pour les élus locaux

ADMINISTRATION GENERALE

- Liste des décisions municipales prises du 6 février 2026 au 25 mars 2026

La séance sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit et de l'envoyer par mail à l'adresse hoteldeville@magny-les-hameaux.fr, au plus tard 48 heures avant l'heure d'ouverture de la séance et aux jours et horaires d'ouverture de l'hôtel de ville (les samedis, dimanches et jours fériés n'étant pas pris en compte dans le calcul de ce délai de 48 heures) conformément au Règlement intérieur du Conseil Municipal, afin que je puisse envisager son inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,

Pierre-Louis BRIÈRE

NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.